

**COMPTE RENDU D'UNE RENCONTRE DE LA TABLE GIRT MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR,
TENUE LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2016, À 9 H,
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES, 42, PLACE HAMMOND, VAL-D'OR**

Membres présents

✓ Doris St-Pierre	Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
✓ Henri Jacob	
✓ Luc Dubois	Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
✓ Gilles Grandmaison	Association des Trappeurs de Senneterre Club de motoneige Lions de Senneterre
Claude Caron	Association des Trappeurs de Senneterre
✓ Yvan Béland	Association régionale des Pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
✓ Ghyslaine Dessureault	
Vacant	Comité Forêt de Kitcisakik
Pascal Bibeau	Communauté d'Eagle Village
Louis-Michel Dubé	Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Yvon Racine	
Clémentine Cornille	Conseil régional en environnement (CREAT)
✓ Nathalie Dallaire	Eacom
Jacques Cormier	Fédération québécoise de la Faune Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
✓ Pascal Houle	Agent de liaison FQCQ
Laurence Dupuis	MRC d'Abitibi
✓ Mario Sylvain	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓ Jacinthe Pothier	
✓ Stéphanie Racicot	
Dominique Lévesque	MFFP – UG 83 (Val-d'Or)
✓ Manon Gilbert	
Gilles Fournier	MFFP – UG 84 (Mégiscane) et 86 sud
✓ Valérie Pellerin	
Claude Lebel	Norbord
Francis Perreault	Produits forestiers Résolu
✓ Julie Fillion	
✓ Marcel Leblanc	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
Johanne Vienneau	Réserve faunique La Vérendrye
✓ Olivier Pitre	SESAT
✓ Kimberly Côté	OBVAJ
Judith Sénéchal	
Denis Dubé	Tembec
✓ Gabriel Ricard	
Nathalie Dufresne	Ville de Rouyn-Noranda
✓ Carol-Anne Langlois	Ville de Senneterre
Marcel Marcotte	
Jean-Maurice Matte	Ville de Senneterre et MRC de La Vallée-de-l'Or

Était aussi présente :

- ✓ Marie-Ève Lacombe du MFFP

Ouverture de la séance à 9 h 04

1. Mot de bienvenue (tour de table)

Jacinthe Pothier remercie les membres d'être venus et explique que la rencontre sera très chargée. Il est mentionné que Mario Sylvain devra quitter la rencontre avant 10 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été modifié et est présenté aux membres :

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du compte rendu du 14 juin 2016 et suivi des actions;
4. Fermeture d'un chemin multiusage - Forêt Récréative (Mario Sylvain);
5. Adoption des VOIC esker;
6. Suivi MFFP (Stéphanie Racicot);
7. Rétroaction – consultation PAFIO V06 – UG 084;
8. Présentation de la PRAN 2016-2017 – UG 083 et UG 084;
9. Retour sur les FHVC (BGA);
10. Superficies à consulter pour l'UAF 08451 pour la réalisation de contraintes opérationnelles (Valérie - MFFP);
11. Divers;
 - 11.1. Agrandissement PADE Monet;
 - 11.2. Fermeture de chemin Club Kapitachuan;
 - 11.3. Hydro-Québec, travaux Réservoir Cabonga;
 - 11.4. Appel de projets - Programme de gestion intégrée des ressources - Fondation de la faune-MFFP;
 - 11.5. Projet minier secteur du lac Parent;
 - 11.6. Consultation des membres hors rencontre TLGIRT;
12. Date de la prochaine rencontre de la TLGIRT;
13. Fin de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté, Jacinthe Pothier indique qu'elle ajoutera 3 points à la section Divers :

- Développement social (MRCVO);
- Aide financière 5.4 M \$ chemins multiressources;
- Protection du cygne trompette.

3. Adoption du compte rendu du 14 juin 2016

Des modifications sont demandées :

1. Carol-Anne Langlois indique qu'au 2^e paragraphe du point 4, à la page 4, il y a une faute d'orthographe, on devrait lire : « La raison mentionnée [par] le MFFP est qu'il y a beaucoup... ».

Aussi au 7^e paragraphe de la page 8, il faudrait reformuler la phrase ainsi : « On y trouve 12,86 % de chemin, ce qui peut être expliqué par la très petite taille de l'esker et la proximité du périmètre urbain ».

Aussi, au 8^e paragraphe de la page 8 il faudrait mettre au singulier l'extrait « aucunes coupes ne pourront » pour y lire « aucune coupe ne pourra ».

2. Manon Gilbert demande de modifier la dernière phrase du 2^e paragraphe du point 4 à la page 4 et elle indique qu'il faudrait lire 65 % plutôt que 60 %. La nouvelle phrase se lit donc ainsi : « Seuls 65 % des secteurs de l'UA 083-51 ont fait l'objet d'un suivi terrain et le MFFP avait l'intention d'utiliser la photo interprétation 3D pour atteindre la cible du 100% ».

Stéphanie Racicot se questionne sur le sens d'une phrase qu'on retrouve au 4^e paragraphe du point 4, de la page 4 : « Le MFFP mentionne qu'il envisage d'utiliser des drones, car ils permettraient de voir exactement où sont passés les BGA ». Il est expliqué que c'est en lien avec le paragraphe précédent du compte rendu et que Gilles Fournier avait précisé que c'était pour voir si les compagnies forestières (que ce soit BGA ou BMMB) passaient dans les cours d'eau.

La coordonnatrice apportera les modifications demandées puis déposera le compte rendu corrigé sur la page Internet de la TLGIRT.

Jacinthe Pothier fait un bref suivi des actions :

- La liste des acronymes a été bonifiée et se trouve sur le site Internet de la TLGIRT.
- Les VOIC adoptées à la TLGIRT ne s'appliquent pas à la Forêt Récréative, mais la MRCVO fait de l'harmonisation opérationnelle avec les organismes concernés.
- Le suivi du comité VOIC est reporté à la TLGIRT du mois d'octobre, car la rencontre du comité est prévue pour le 27 septembre 2016.
- Tous les documents et cartes présentés à la TLGIRT sont automatiquement mis sur le site Internet de la TLGIRT dans la section *Documentation* et dans la section *Rencontre*.

4. Fermeture d'un chemin multiusage – Forêt Récréative

Mario Sylvain présente la carte des travaux forestiers prévus à l'automne dans la Forêt Récréative de Val-d'Or, on peut voir les tracés des chemins forestiers et des chemins récréatifs (VTT et motoneige). Il explique que le but des chemins forestiers qui seront créés n'est pas de permettre leur utilisation par tous les utilisateurs du territoire, comme c'est le cas pour les chemins forestiers qui deviennent automatiquement multiusage. Il demande donc à la TLGIRT, l'autorisation de fermer le chemin, afin d'empêcher la circulation automobile à l'intérieur de la Forêt Récréative. Toutefois, le chemin ne sera pas démoli après les travaux, la MRCVO veut l'offrir aux utilisateurs de VTT et de motoneige, qui verront leurs sentiers actuels être déplacés pour permettre l'agrandissement futur de la section gravières/sablières, situé à l'est de la Forêt Récréative.

Mario Sylvain explique que le tracé sur la carte est préliminaire, car il doit rencontrer les groupes utilisant les sentiers récréatifs pour s'entendre avec eux du tracé final. De plus, il doit prendre en considération les contraintes terrain, telles que les milieux humides. Une multifonctionnelle non conventionnelle sera utilisée pour couper le bois, ainsi la machinerie devrait causer beaucoup moins de dommage autour de l'aire de coupe.

Olivier Pitre se questionne sur la pertinence de présenter ce dossier à la TLGIRT. Mario Sylvain explique que la Forêt Récréative se trouve sur terre publique et que le MFFP possède une procédure de fermeture de chemin forestier, qui comprend, entre autres, d'obtenir la position de la TLGIRT.

Henri Jacob se demande pourquoi les travaux ne sont pas faits en hiver, ainsi ils pourraient faire des chemins d'hiver. Mario Sylvain explique que la MRC doit répartir ses travaux de coupe dans l'année et que la section dans la Forêt Récréative était plus propice aux coupes à l'automne. En effet, des chemins d'hiver auraient eu un impact sur les sentiers de raquettes qui sont situés à cet endroit et auraient eu un impact sur les sentiers de VTT actuels.

Pascal Houle demande d'être présent à la rencontre qui aura lieu jeudi le 15 septembre avec les organismes de VTT et de motoneige et indique à Mario Sylvain qu'il devrait inviter la représentante des motoneigistes, Ginette Baril, à la rencontre.

La coordonnatrice demande aux membres présents si quelqu'un s'oppose à la fermeture du chemin forestier planifié par la MRCVO. Il n'y a aucune opposition, une recommandation de la TLGIRT sera donc faite en ce sens.

5. Adoption des VOIC esker

[Marie-Ève Lacombe arrive durant l'explication du point 5]

Valérie Pellerin commence par introduire l'historique de la procédure des VOIC aux membres puis cède la parole à Jacinthe Pothier.

Cette dernière explique que les 2 premières VOIC sont pratiquement identiques à celles qu'on retrouve actuellement dans le PAFIT 2013-2018, seule la formulation a été légèrement modifiée. Elle procède à la lecture du tableau comparatif des VOIC, afin de soulever les différences entre les VOIC adoptées au PAFIT 2013-2018 et celles qui doivent être adoptées pour le prochain PAFIT (2018-2023). La carte des eskers, qui est incluse dans le PAFIT actuel, est présentée à la TLGIRT.

Il est expliqué que le comité n'a jamais discuté de la possibilité de modifier le territoire d'application des VOIC esker. Les seules modifications qui seront apportées au territoire d'application, et qui seront présentées à la TLGIRT lors d'une prochaine rencontre sont :

- L'ajout d'une section située au nord de la moraine d'Harricana, correspondant à l'emplacement du puits principal d'approvisionnement en eau potable de la ville de Val-d'Or.
- L'ajout des segments de l'esker Despinassy situés sur le territoire de la MRCA, initialement identifiés par les membres de la TLGIRT de la MRCA dans le cadre de l'entente esker.

Jacinthe Pothier mentionne que les eskers et moraine avaient été déterminés par les membres du comité à l'aide de 3 filtres :

1. Être composés de 200 ha ou plus.
2. Avoir un potentiel aquifère de 3 ou 4.
3. Être identifiés par la MRC.

Suite à la présentation des 2 premières VOIC, plusieurs commentaires (C), questionnements (Q) et réponses (R) sont ressortis :

Q : Kimberly Côté	D'où provient la cible du 2 % de chemin maximum ?
R : Olivier Pitre	C'est une cible régionale qui a préalablement été définie par le MFFP.
C : Nathalie Dallaire	Les IC ne correspondent pas aux attentes des BGA et doivent être revus.
C : Valérie Pellerin	Il faut savoir que les chemins d'hiver ne sont pas compris dans le calcul du pourcentage de chemin. Il faudrait que les BGA précisent ce qui ne leur convient pas dans les IC proposés et suggèrent des indicateurs et cibles qui leur conviennent.
C : Nathalie Dallaire	Ce ne sont pas tous les eskers qui ont besoin du même niveau de protection.
R : Valérie Pellerin	C'est la raison pourquoi seuls quelques eskers et moraine font partie du territoire d'application. Seuls les eskers avec un potentiel aquifère important ont été conservés.
C : Olivier Pitre	Il avait été question (au début du comité) de conserver uniquement les esker en zone urbaine et de villégiature.
Q : Manon Gilbert	Quel est l'impact des chemins sur les eskers et qu'est-ce qui est compris dans le calcul des chemins (surface de roulement, emprise, etc.)?
R : Valérie Pellerin	Les chemins causent de la compaction et il y a des risques de déversement. Seule la surface de roulement et une partie de l'emprise est considérée. Une méthode a été élaborée par le MFFP.
C : Olivier Pitre	Il précise que le comité a utilisé le principe de précaution.
C : Mario Sylvain	Le schéma d'aménagement et de développement de la MRCVO mentionne que la MRC se donne pour mission d'accroître la protection des eskers et des sources en eau potable (actuelles et potentielles) des collectivités.
Q : Henri Jacob	Est-ce que les mines peuvent déboiser les eskers que l'on veut protéger?
R : MFFP	Oui, ils peuvent déboiser, mais il leur faut au préalable un permis du MFFP.
C : Olivier Pitre	Autrefois, les eskers n'étaient pas trop affectés par l'exploration minière, car la technologie ne permettait pas d'explorer ces surfaces à cause du mort-terrain. Mais aujourd'hui, la technologie s'est développée et l'exploration y est plus répandue. Ainsi, limiter les chemins sur les eskers peut permettre de limiter l'exploitation de sablières/gravières (celles exploitées en vertu du RNI).
C :	Il est demandé de vérifier avec la MRCA d'où provient la cible de la première VOIC.

Jacinthe Pothier présente la 3^e VOIC en expliquant qu'elle avait été oubliée lors du dernier PAFIT. Il est expliqué que le territoire d'application de cette 3^e VOIC est différent des 2 premières, il correspond aux « aires d'alimentation d'un puits existant et actif de débit supérieur à 75 m³/jr et destiné à consommation humaine », qui sont représentées par les parties hachurées sur les cartes des eskers et moraine.

Il est demandé pourquoi la partie hachurée sur certains eskers dépasse le territoire d'application des 2 premières VOIC (en donnant l'exemple du lac Clair). Il est expliqué que la partie hachurée est parfois plus importante, car elle comprend les potentiels aquifères 1 et 2, qui ne sont pas compris dans les 2 premières VOIC. Le but de cette 3^e VOIC est d'essayer de protéger la superficie permettant la recharge de l'esker avec les connaissances actuelles.

[Mario Sylvain quitte la rencontre]

Une seconde question est posée concernant l'origine de l'indicateur et de la cible (IC) de la 3^e VOIC. Des membres du comité esker expliquent que l'IC est fortement inspiré de l'entente esker de la MRCA. Olivier Pitre précise que la proposition est sévère, car il ne faut pas oublier que plus de 30 000 personnes s'alimentent à partir de l'eau de ces eskers et moraine.

Il est proposé par Olivier Pitre de passer à l'adoption des VO et de revenir sur les IC lors d'une prochaine rencontre. Les VO sont adoptées sans opposition.

Il est proposé que les BGA soumettent leurs commentaires et suggestion pour les IC d'ici la fin septembre afin que le comité esker puisse se rencontrer avant le mois de décembre. Le comité technique devra évaluer les arguments des BGA et ensuite en tirer l'une des trois conclusions suivantes :

1. Retravailler les IC en fonction des commentaires des BGA.
2. Maintenir les IC tels quels et soumettre à la table pour un vote, selon le guide de fonctionnement.
3. Recommander de s'en tenir à l'adoption des VO et laisser le MFFP fixer les IC.

6. Suivi MFFP (Stéphanie Racicot)

- Le MFFP a déposé le 200 % de possibilité pour la période 2017-2018.
- Le MFFP procède à de nouveaux appels d'offres pour des travaux sylvicoles, parce que le nouveau ministre responsable du MFFP a fourni une nouvelle enveloppe budgétaire.
- De la récupération de chablis est actuellement en cours dans le secteur Boyer, juste avant d'entrer dans la Réserve faunique La Vérendrye. La récupération de chablis s'effectue jusqu'à la route 117, aucune lisière boisée ne sera conservée.

Henri Jacob demande où en est rendu le dénombrement des caribous de Val-d'Or, étant donné qu'il n'y a pas eu de mise en enclos cette année. Les représentantes du MFFP présentes à la TLGIRT ne sont pas au courant du dossier. Par contre, elles indiquent qu'il faudrait demander à Caroline Trudeau de participer à la rencontre lorsque l'on abordera le point sur les Caribous de Val-d'Or.

Pause de 15 minutes

7. Rétroaction – Consultation PAFIO V06 – UG 084

Valérie Pellerin fait un sommaire des commentaires reçus lors des consultations PAFIO. Elle présente le tout à l'aide d'une présentation Power Point, qui sera mis sur le site Internet de la TLGIRT suite à la rencontre.

Valérie Pellerin mentionne qu'une liste d'envoi existe, et qu'à chaque PAFIO, un courriel ou une lettre est envoyé aux personnes qui désirent être mises au courant lorsqu'une consultation est en cours.

Kimberly Côté s'interroge sur la différence entre une mesure d'harmonisation et une mesure d'harmonisation opérationnelle. Valérie Pellerin explique que la mesure d'harmonisation est planifiée entre le MFFP et le demandeur, alors que la mesure d'harmonisation opérationnelle est planifiée entre le demandeur et le BGA et concerne des préoccupations particulières et ponctuelles, de nature opérationnelle.

8. Présentation de la PRAN 2016-2017 – UG 083 et UG 084

Manon Gilbert et Valérie Pellerin présentent les cartes des PRAN des UG 83 et 84. Elles présentent les secteurs dont les volumes de coupe ont été sélectionnés pour l'année 2016-2017. Il est important de rappeler que les secteurs ont déjà été consultés lors des consultations PAFIO de février dernier.

Jacinthe Pothier indique que les cartes sont disponibles dans la section *Documentation* de la TLGIRT.

9. Retour sur les FHVC

Julie Fillion et Nathalie Dallaire présentent un Power Point (*voir site Internet de la TLGIRT*) afin d'expliquer aux membres en quoi consiste les forêts à haute valeur de conservation (FHVC). Elles expliquent que les territoires des UA 083-51, 084-51 et 084-62 sont certifiés FSC et que les compagnies doivent démontrer qu'elles sont conformes aux bonnes pratiques forestières édictées par la norme FSC.

Les FHVC identifiées sont des forêts qui représentent une ou plusieurs caractéristiques exceptionnelles au niveau des valeurs environnementales, sociales ou culturelles. Les valeurs identifiées sont : les aires protégées, le caribou forestier, les espèces en situation précaire, les massifs forestiers, les valeurs autochtones ainsi que les paysages et autres mesures d'harmonisation. Par ses activités de gestions, les compagnies doivent maintenir ou améliorer ces valeurs présentes à l'échelle du territoire.

Les FHVC et les GHE ne sont pas des aires protégées, car ils ne sont pas fixés dans le temps. Ils peuvent être superposés entre eux si les valeurs à protéger sont localisées au même endroit.

Les GHE sont déplaçables lorsque d'autres massifs ont retrouvé les caractéristiques édictées par FSC et la récolte forestière y est permise tout en respectant les critères propres aux GHE.

10. Superficies à consulter pour l'UAF 08451 pour la réalisation de contraintes opérationnelles

Valérie Pellerin présente une carte représentant une partie de l'UA 084-51 où des secteurs de contraintes opérationnelles ont été encerclés en vert. Elle explique que les superficies identifiées représentent environ 70 ha, c'est pourquoi elle consulte la TLGIRT sur ces superficies à l'extérieur d'une période de consultation.

Elle explique que les superficies identifiées n'ont pas été consultées. Toutefois, elle explique que les BGA sont obligés de couper un certain volume dans des zones de contraintes opérationnelles. Produit Forestier Résolu sera justement dans ce secteur cet hiver et aimerait pouvoir couper ces superficies cette année plutôt qu'attendre à l'année prochaine, après les consultations PAFIO de février prochain.

Il faut savoir que la seule façon d'aller chercher le volume de bois de ces secteurs est d'emprunter un chemin d'hiver. Le fait d'aller chercher ces volumes cette année éviterait de devoir refaire un chemin d'hiver l'année prochaine.

Le MFFP a besoin de connaître la position de la TLGIRT, à savoir si nous nous opposons ou non à la coupe de ces superficies cette année (2016-2017). Jacinthe Pothier demande aux membres de consulter leur organisme afin que la TLGIRT puisse se prononcer lors de la prochaine rencontre de la TLGIRT, soit le 4 octobre.

11. Divers

Tous les points divers sont expliqués par Jacinthe Pothier. Ce sont des points d'information, afin de tenir au courant les membres de la TLGIRT des dossiers qui ont lieu sur le territoire de la MRCVO et ayant un lien avec la Table.

11.1. Agrandissement PADE Monet

La pourvoirie Monet s'est vue accorder un agrandissement de son territoire à droit exclusif par le ministre responsable du MFFP. Voici l'explication :

« Ce projet de modification territoriale a pour but d'ajuster les limites de la pourvoirie afin d'y inclure des parties de terres du domaine de l'État enclavées entre le territoire de la pourvoirie et des terres privées. La pourvoirie détient des droits d'occupation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour des bâtiments situés sur le territoire faisant partie du projet. L'agrandissement d'environ 145 hectares permettra de régulariser la situation et d'intégrer les bâtiments du pourvoyeur à l'intérieur des limites du territoire qui fait l'objet de son bail de droits exclusifs de chasse et pêche ».

La carte identifiant les secteurs d'agrandissement de la pourvoirie sera mise dans la section *Documentation* de la TLGIRT.

11.2. Fermeture de chemin Club Kapitachuan

En 2014, le Club Kapitachuan avait fait une demande de fermeture d'un chemin forestier à la TLGIRT. La demande avait été autorisée par la Table. Par contre, les délais de fermeture du chemin ont été plus longs que prévus, car le MFFP n'avait pas fini ses travaux sylvicoles à cet endroit.

Les travaux se sont terminés ce printemps, le ministère a donc autorisé à son tour, la fermeture du chemin. Le chemin a été fermé à la fin du mois d'août.

11.3. Hydro-Québec, travaux Réservoir Cabonga

Hydro-Québec a procédé à la réfection de plusieurs barrages sur le territoire de la MRC. Ils ont aussi procédé à des travaux de maîtrise intégrée de la végétation dans le secteur du réservoir Cabonga, afin d'assurer la sécurité des installations. L'avis avait été envoyé aux membres de la TLGIRT avant les travaux qui ont eu lieu du 21 août au début septembre.

11.4. Appel de projets - Programme de gestion intégrée des ressources - Fondation de la faune - MFFP

La fondation de la faune, avec le soutien du MFFP ont fait parvenir un appel de projets pour le Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier pour l'année 2016-2017.

« La priorité est accordée cette année aux projets issus d'un enjeu faunique reconnu par une Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), visant à résoudre une problématique définie et susceptible de générer rapidement des retombées concrètes sur le terrain ».

Les projets doivent être déposés avant le 1^{er} novembre 2016.

11.5. Projet minier secteur du lac Parent

SOQUEM a fait l'acquisition de 34 titres miniers inscrits au registre des droits miniers du MERN. Ces titres miniers se situent à la limite sud de l'agrandissement de la réserve de biodiversité permanente des marais du lac Parent.

Il est mentionné par Henri Jacob que l'acquisition de ces claims miniers a probablement pour rôle d'empêcher un agrandissement futur de l'aire protégée.

La carte identifiant l'emplacement des titres miniers a été mise sur le site Internet de la TLGIRT.

11.6. Consultation des membres hors rencontre TLGIRT

Durant le mois d'août, Julie Fillion a eu recours à la procédure de consultation hors des rencontres de la TLGIRT dans le but de modifier le tonnage du pont de la rivière Cuvillier.

Jacinthe Pothier rappelle qu'il est important de toujours passer par la coordonnatrice et qu'il est important de donner le plus de détails possibles afin que les membres de la TLGIRT comprennent bien l'enjeu. Jacinthe Pothier indique qu'elle reviendra sur le Guide de fonctionnement de la TLGIRT en 2017, afin de valider avec les membres si la procédure leur convient toujours ou s'il y a lieu de modifier certaines informations. Elle rappelle aussi l'importance d'avoir un substitut, pour que l'organisme continue d'être informé même lorsque la personne déléguée est en vacances ou absente.

11.7. Développement social (MRCVO)

Le Service du développement local et entrepreneurial de la MRCVO tiendra cet automne une consultation publique en développement social. Le développement social est un sujet très vaste qui touche tout ce qui peut améliorer la qualité de vie des citoyens.

Un document explicatif, ainsi que les dates de consultation seront diffusés prochainement.

11.8. Aide financière 5,4 M\$ chemin multiresources

Le gouvernement québécois investit près de 5,4 M\$ pour faciliter l'accès au territoire public dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Près de 3,9 M\$ seront répartis sur la base des volumes de bois attribués et le reste sera investi pour la restauration des ponts et ponceaux et sera admissible à des organismes externes à l'industrie forestière.

11.9. Protection du cygne trompette

La Société de loisir ornithologique de l'Abitibi a produit un panneau qui sera installé dans un secteur où des cygnes trompettes ont été vus, afin de sensibiliser les chasseurs.

« Quatre cygnes trompettes se trouvent présentement dans le secteur des parcs à résidus miniers East Sullivan et Manitou ».

La Société de loisir ornithologique de l'Abitibi vous invite à diffuser le document, qui vous sera transmis par courriel, à vos contacts, surtout auprès de vos contacts chasseurs.

12. Date de la prochaine rencontre de la TLGIRT

La prochaine rencontre aura lieu le 4 octobre à 13 h, à Val-d'Or.

13. Fin de la rencontre

La séance est levée à 11 h 50.

Jacinthe Pothier
Coordonnatrice et aménagiste
Service de l'aménagement